RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Formations Ma Petite Assiette

Version du 17/11/2026

CHAMP D'APPLICATION

Règlement intérieur de Ma Petite Assiette, organisme prestataire d'actions concourant au développement des compétences, établi conformément aux articles L. 6352-3 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail. Version du 10/11/2026.

Il a pour objet de définir l'organisation des formations à distance, les règles de santé et de sécurité, et les règles de discipline applicables aux stagiaires.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une formation de Ma Petite Assiette, en direct à distance ou en e-learning, pendant toute la durée de la formation. Le stagiaire l'accepte en s'inscrivant.

ORGANISATION DES FORMATIONS À DISTANCE

Formations en direct. Le stagiaire reçoit sa convocation par e-mail la veille de la session, avec le lien de connexion à la visioconférence. Il se connecte avec son nom et son prénom, caméra allumée dans la mesure du possible.

Formations en e-learning. Le stagiaire accède à la plateforme formation.mapetiteassiette.com dès la validation de son inscription, avec ses identifiants personnels. Il avance à son rythme pendant sa durée d'accès.

L'accès est strictement personnel : il ne peut être ni partagé ni cédé.

HORAIRES, ASSIDUITÉ ET ABSENCES

En direct. Les horaires sont indiqués sur la convocation. Le stagiaire suit la formation en entier et respecte ces horaires. Il signe l'émargement en ligne à chaque demi-journée. En cas d'absence ou de retard, il prévient Ma Petite Assiette à contact@mapetiteassiette.com ou au 07 56 97 99 45, et s'en justifie.

Lorsque le stagiaire est salarié et formé à la demande de son employeur, Ma Petite Assiette informe l'employeur de ses absences. Pour un demandeur d'emploi rémunéré par l'État ou une Région, une absence non justifiée entraîne une retenue sur sa rémunération, proportionnelle à sa durée (article R. 6341-45 du Code du travail).

En e-learning. Il n'y a pas d'horaires imposés. Le stagiaire réalise lui-même l'intégralité du parcours, quiz compris. La plateforme enregistre les modules terminés, les résultats aux quiz et le temps de connexion.

ÉVALUATION, SATISFACTION ET CERTIFICAT

Le stagiaire répond aux quiz d'évaluation des acquis et au questionnaire de satisfaction qui lui sont envoyés par e-mail. À la fin de la formation, Ma Petite Assiette lui remet un certificat de réalisation par voie électronique.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les formations ont lieu à distance : chaque stagiaire veille à sa propre sécurité et à son confort sur le lieu où il se forme (installation, écran, pauses). Lorsqu'il suit la formation dans les locaux de son employeur, les règles de santé et de sécurité de cet établissement s'appliquent.

Le stagiaire victime d'un accident pendant la formation, ou le témoin de cet accident, prévient immédiatement la direction de Ma Petite Assiette, qui fait les démarches nécessaires auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente (article R. 6342-3 du Code du travail).

TENUE ET COMPORTEMENT

Le stagiaire se présente en tenue correcte et se comporte avec respect envers la formatrice, les autres participants et l'équipe de Ma Petite Assiette, en visioconférence comme dans tout échange écrit.

ENREGISTREMENT DES SESSIONS

Les sessions en direct ne sont pas enregistrées d'office. Ma Petite Assiette peut enregistrer une session, sur demande et à des fins pédagogiques. Les participants en sont informés au début de la session et peuvent couper leur caméra.

L'enregistrement peut être transmis à un stagiaire qui n'a pas pu suivre une partie de la session. Cette transmission n'est pas automatique : elle est décidée au cas par cas par Ma Petite Assiette. Le lien est personnel, ne se partage pas et reste accessible pendant une durée limitée, quinze jours en règle générale.

Le stagiaire n'enregistre pas lui-même la session, ni par capture, ni par un outil tiers.

CONFIDENTIALITÉ

Ma Petite Assiette, le client et le stagiaire gardent confidentiels les documents et les informations auxquels ils ont accès pendant la formation, notamment les situations cliniques et les éléments personnels partagés par les participants.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les contenus et supports utilisés ou remis pendant la formation, quelle qu'en soit la forme, sont protégés par le droit d'auteur. Le client et le stagiaire s'interdisent de les reproduire, de les transmettre, de les diffuser ou de les transformer, en particulier pour organiser ou animer une formation.

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Toute personne qui a besoin d'un aménagement le signale avant son inscription, ou dès que le besoin apparaît, à la référente handicap : Christelle Courrège, contact@mapetiteassiette.com. Les aménagements possibles sont étudiés avec elle.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS

Aucune violence sexiste ou sexuelle, aucun harcèlement moral ou sexuel, aucun propos ou comportement discriminatoire n'est toléré pendant une formation, de la part de quiconque.

Ces faits constituent une faute et peuvent être poursuivis pénalement.

Toute personne qui en est victime ou témoin peut le signaler à Christelle Courrège, à contact@mapetiteassiette.com ou au 07 56 97 99 45. Le signalement est traité de façon confidentielle, et son auteur ne subit aucune mesure défavorable. La procédure complète est disponible sur demande.

INTERDICTIONS

Il est interdit au stagiaire :
- de participer à une session en direct en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants ;
- de modifier les réglages de la visioconférence ou les supports de formation ;
- de quitter la session en direct sans prévenir ;
- de partager ses identifiants de connexion ;
- de reproduire, de diffuser ou de partager les vidéos et les contenus de la plateforme ;
- de réaliser un quiz à la place d'un autre stagiaire, ou de faire réaliser le sien par un tiers.

SANCTIONS

Tout manquement au présent règlement peut, selon sa nature et sa gravité, donner lieu à l'une des sanctions suivantes : avertissement écrit, blâme, exclusion temporaire, exclusion définitive de la formation. Aucune amende ni sanction pécuniaire n'est appliquée.

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Aucune sanction n'est prise sans que le stagiaire ait été informé par écrit des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une sanction peut avoir une incidence sur la présence du stagiaire en formation, la direction le convoque à un entretien, qui peut se tenir en visioconférence, par lettre recommandée ou par écrit remis contre décharge. La convocation indique son objet, la date et l'heure de l'entretien, et rappelle que le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix. Pendant l'entretien, le motif est expliqué au stagiaire, qui donne ses explications.

La sanction est prise au plus tôt un jour franc et au plus tard quinze jours après l'entretien. Elle est écrite, motivée, et notifiée au stagiaire.

Si les faits rendent nécessaire une exclusion immédiate à titre conservatoire, aucune sanction définitive n'est prise sans que cette procédure ait été respectée.

Ma Petite Assiette informe de la sanction l'employeur du stagiaire salarié et, le cas échéant, l'organisme qui finance la formation.

DONNÉES PERSONNELLES

En e-learning, l'assiduité est justifiée par le temps de connexion aux contenus, enregistré automatiquement lorsque le stagiaire est actif sur la plateforme (page affichée au premier plan, action au clavier, à la souris ou au défilement, ou vidéo en lecture). Ce temps ne sert qu'à justifier l'assiduité auprès des financeurs et de l'organisme de certification. Il n'est utilisé ni pour noter le stagiaire, ni pour le sanctionner. Ces données sont conservées trois ans après la fin de la formation.

Les informations demandées au stagiaire n'ont pour but que d'apprécier son aptitude à suivre la formation et de la gérer : elles ont un lien direct et nécessaire avec elle. Le stagiaire peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition en écrivant à contact@mapetiteassiette.com. La politique de confidentialité du site en donne le détail.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation peut être adressée à contact@mapetiteassiette.com, en indiquant son nom et, le cas échéant, son entreprise. Ma Petite Assiette en accuse réception sous 72 heures ouvrées et y répond dans un délai d'un mois au plus.

REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Les formations de Ma Petite Assiette durent moins de 500 heures : il n'est pas procédé à l'élection de délégués des stagiaires.

REMISE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement est remis au client avec la convention ou le contrat de formation, et au stagiaire avec sa convocation. Il est consultable sur le site formation.mapetiteassiette.com. Il entre en vigueur le 10/11/2026.

Fait à Juvignac, le 10/11/2026. Christelle Courrège, Présidente.